



Membre de

www.capen71.fr
contact@capen71.fr

Le 10 avril 2021

COMMUNIQUE

Appel à vigilance : La vallée de l'ARCONCE menacée par des projets inappropriés

Lors de son conseil d'administration du 10 février 2021, la CAPEN 71 a pris connaissance de projets d'installations de parcs éoliens et photovoltaïques **(1)** susceptibles d'avoir des impacts environnementaux et paysagers préjudiciables tant pour la Vallée de l'Arconce que pour le Pays du Charolais-Brionnais.

Le Charolais-Brionnais est encore un territoire doté d'un patrimoine naturel **(2)**, paysager, bâti, historique et culturel considéré comme remarquable, au point qu'il a suscité une candidature UNESCO **(3)** pour assurer sa protection. Cependant des pressions pernicieuses contraires se développeraient déjà sur place **(4)**.

Concernant les projets cités, dans l'état actuel de nos connaissances, les risques identifiés porteraient notamment sur :

- La consommation d'espaces naturels et agricoles : la CAPEN 71 est particulièrement vigilante quant à l'artificialisation des sols
- Un impact disproportionné sur la biodiversité, les haies et zones humides
- Le tourisme rural, entravé dans son développement par des atteintes au patrimoine paysager, particulièrement important pour ce territoire (covisibilité avec les éléments du bâti historique et du bocage)
- La dégradation du bien être au quotidien de la Région avec des risques sanitaires non-maîtrisés

Face à ces menaces, la CAPEN 71 conformément à sa mission de protection de l'environnement, alerte le public et les habitants du Charolais-Brionnais à la plus grande vigilance et l'encourage à participer aux concertations et enquêtes publiques qui se tiendront à l'avenir sur ces projets.

(1) Eoliennes sur la commune de Nochize ; centrale photovoltaïque sur la commune de Lugny les Charolles

(2) Prairies bocagères et biodiversité : la Vallée de l'Arconce dispose de Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de types I et II (<https://inpn.mnhn.fr>)

(3) Le projet a démarré en 2011 ; il concerne une zone de 68000 ha au cœur du Charolais-Brionnais et il est porté par le Pays du même nom, avec l'objectif d'aboutir d'ici 2023 ; il aura à intégrer les enjeux climatiques et de biodiversité pour pouvoir aboutir : <https://www.charolais-brionnais.fr/unesco.html>

(4) La CAPEN 71 suit notamment un dossier juridique en cours concernant les Ets CHAMBREUIL à Lugny les Charolles

Le porte-parole collégial

T.GROSJEAN